

## Résumé Non Technique

### EVALUATION ENVIRONNEMENTALE DU PLU DE SAINT RAMBERT D'ALBON (26)

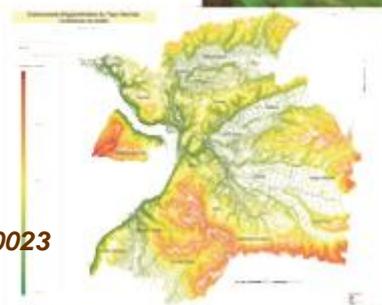
#### Commune de Saint Rambert d'Albon

Mairie de Saint-Rambert  
Parc de Bonrepos  
26140 Saint-Rambert d'Albon  
Tél: 04.75.31.01.92  
Mail : [contact@ville-st-rambert.fr](mailto:contact@ville-st-rambert.fr)

#### **EVINERUDE**

5 ZA des Prairies  
Route de la Verpillière  
38290 Frontonas  
Tel : 04 74 82 62 35  
Fax : 04 74 82 62 39  
[Contact@evinerude.fr](mailto:Contact@evinerude.fr)  
[www.evinerude.fr](http://www.evinerude.fr)

Sarl au capital de 10 000 Euros  
RCS Vienne B 489 941 260 - **SIRET 48994126000023**  
N°TVA Intracom. FR 58 489 941 260



## 1. Documents de normes supérieures applicables au territoire de Saint Rambert d'Albon

Saint Rambert d'Albon est concerné par le SDAGE Rhône Méditerranée, le SAGE Bièvre Lier Valloire, le SRCE Rhône Alpes Auvergne, le SRCAE de Rhône-Alpes et le SCoT des Rives du Rhône. L'ensemble de ces documents ont été consultés afin de s'assurer que le PLU est bien compatible avec leurs objectifs.

## 2. Présentation du cadre de l'étude

En 2013 (source INSEE), la commune de Saint Rambert d'Albon comptait 6 098 habitants pour 2 635 logements sur 1 341 ha. On comptait 2 262 emplois sur la commune pour un taux de chômage de 17,5 %. Elle appartient au Bas Dauphiné, au département de la Drôme qui fait partie de la région Rhône-Alpes, au canton de Saint Vallier et à la communauté de communes de Rhône Valloire. Saint Rambert d'Albon fait partie de la Communauté de Communes Porte Drôme Ardèche qui comprend 35 communes et regroupe environ 45 000 habitants.

## 3. Etat initial de l'environnement

### 3.1. Occupation de l'espace

Le tableau ci-dessous nous permet de voir la répartition en hectares de l'occupation des sols de la commune :

Occupation du sol	Surface (ha)	Surface (%)
Terres agricoles	762,86	57,16
Milieux urbains et routes	390,90	29,29
Boisements	71,98	5,39
Haies	23,76	1,78
Milieux en eau	42,41	3,18
Ripisylves	42,72	3,20
Total	1334,67	100

### 3.2. Contexte physique du site d'étude

Saint Rambert d'Albon bénéficie d'un climat tempéré dont la principale caractéristique est un vent quasi permanent qui souffle et assèche l'air le long du couloir rhodanien.

Le relief du territoire de Saint Rambert d'Albon est peu marqué. Il peut toutefois être décomposé en 2 parties : la plaine agricole et le centre-ville qui s'étendent à une altitude comprise entre 150 et 170 mètres et les vallées de l'Oron et du Rhône qui forment une légère dépression à une altitude comprise entre 130 et 150 mètres.

La géologie de la commune est composée d'un seul ensemble issu des cours d'eau et glaciers que sont les alluvions.

La commune de Saint Rambert d'Albon est concernée par 2 masses d'eau souterraines : « Molasses miocènes du Bas Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drôme + complexes morainiques glaciaires + pliocène » et les « Alluvions de la Plaine de Bièvre-Valloire ».

Elle est longée par le Rhône à l'Ouest de son territoire. L'Oron et les Collières se rejoignent au Nord du territoire pour former les Claires qui se jette à son tour dans le Rhône au Nord-Ouest du territoire.

### 3.3. Analyse paysagère

---

Le paysage de la commune de Saint Rambert d'Albon a été fortement influencé par la nature physique du site et par l'occupation humaine du site davantage que par les éléments biologiques naturels. C'est un paysage fortement anthropisé. La commune est située à la lisière d'une zone agricole stratégique qui commence à l'Est sur la commune d'Anneyron. Les zones agricoles du territoire communal sont fortement mitées.

### 3.4. Gestion de l'eau

---

L'eau potable est distribuée par la commune de Saint Rambert d'Albon. Elle est conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Les eaux usées de la commune sont traitées par la station d'épuration (STEP) communale, inaugurée le 21 mai 2012 qui traite les eaux usées de l'ensemble du territoire communal de Saint Rambert d'Albon, soit une capacité de traitement de 10400 équivalents - habitants (EH). Cette installation étant récente, elle répond aux critères et normes épuratoires.

Sur une partie du territoire de Saint Rambert d'Albon, le système d'assainissement est de type unitaire. Il collecte alors tant les eaux usées que les eaux pluviales.

### 3.5. Energie

---

La consommation d'énergie sur la commune de Saint Rambert d'Albon est analysée en kilotonnes d'équivalent pétrole (Ktep) en fonction du temps sur 4 grands secteurs qui sont le résidentiel, le tertiaire, l'agriculture et les transports. Depuis 1990, les consommations d'énergie sont quasiment stables avec toutefois une légère augmentation dans les secteurs résidentiels et tertiaire et une baisse dans le secteur des transports qui représente les plus grosses consommations du territoire.

Concernant l'agriculture, les chiffres à disposition sont négligeables et stables par rapport aux autres données. La trop forte émission des Gaz à Effet de Serre (GES) est responsable du réchauffement climatique. La limitation de leur émission est donc un enjeu majeur pour le climat.

Concernant les émissions de GES sur Saint Rambert d'Albon, le secteur le plus émetteur est celui des transports, même si depuis 2000, on observe une diminution des émissions. Les autres secteurs sont stables depuis 1990.

### 3.6. Le milieu naturel

---

Sur Saint-Rambert d'Albon, il existe 2 sites Natura 2000, une ZPS et une ZSC au Nord-Ouest du territoire :

- la ZPS n°FR8212012 « Ile de la Platière »
- la ZSC (SIC) n°FR8201749 « Milieux alluviaux et aquatiques de l'Ile de la Platière »

Il existe également une ZNIEFF de type 1 (Ile de la Sainte et restitution de Sablons) et une ZNIEFF de type 2 (Ensemble fonctionnel formé par le Moyen-Rhône et ses annexes fluviales).

Quelques pelouses sèches et quelques zone humides remarquables sont présentes sur le territoire.

D'autres parts, les inventaires bibliographiques et de terrain ont mis en évidence plusieurs espèces à enjeux sur le territoire.

Concernant les déplacements de la faune sur le territoire (Trames Verte et Bleue), ils s'articulent autour des secteurs urbanisés et préférentiellement au niveau du Rhône et des deux autres cours d'eau du territoire.

Enfin, plusieurs espèces de flore envahissantes ont été relevées sur le territoire et menace la biodiversité de la commune.

### 3.7. Les risques naturels et technologiques

La commune est concernée par des risques d'inondations, de mouvement de terrain, de séismes et feux de forêts. D'autre part, il existe des activités relevant de la législation des installations classées à 300 mètres au nord, sur la commune de Sablons. Deux sites de sols pollués sont cités sur la commune.

Les déchets sont gérés par le SIRCTOM (Syndicat Intercommunal Rhodanien de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères). Concernant le tri, il existe de nombreux Points d'Apport Volontaire.

Concernant les nuisances sonores, 3 voies sont classées au titre de la loi 92-144 du 31 décembre 2012 relative à la lutte contre le bruit.

Pour ce qui est de la qualité de l'air, et notamment l'ozone, 4 pic de dépassement ont été enregistrés entre 2013 et 2015. Les oxydes d'azote ne dépassent l'objectif qualité en moyenne annuelle.

### 3.8. Accessibilité, déplacements et transports

La commune de Saint Rambert d'Albon est une commune de la vallée du Rhône qui est traversée par 3 grands axes routiers et ferroviaires permettant de relier Lyon à Marseille en passant par Valence et Montélimar : la Nationale 7 et l'Autoroute A7 et la ligne Lyon-Marseille. La D807 est l'axe routier rejoignant le centre-ville de Saint Rambert d'Albon à partir de la N7. La D266 relie le centre-ville et le hameau de Coinaud. La D182 et la D1 permettent de rejoindre la commune de Beaurepaire à l'Est du territoire. Enfin, la Voie Verte longe le Rhône à l'Ouest de la commune. Elle permet de rejoindre en cycle Genève à Marseille par voie douce.

Il n'existe pas d'aéroport ou aérodrome sur le territoire communal. Cependant, l'aérodrome de Saint Rambert d'Albon est localisé au Sud du territoire. La présence de cet aérodrome à proximité du territoire a nécessité la définition d'un Plan d'Exposition au Bruit.

Une aire de covoiturage sera mise en place sur la commune au niveau du rond-point faisant l'intersection entre la RD807 et la RN7.

## 4. Effets de la mise en œuvre du PLU et évaluation des incidences Natura 2000

Afin de préserver l'environnement sur le territoire, la commune de Saint Rambert d'Albon a déterminé plusieurs axes et objectifs au travers du PADD qui permettront l'urbanisation de certains secteurs dans le respect du patrimoine naturel et environnemental :

- **Axe 1 : Maintenir la biodiversité du territoire**
- **Axe 2 : Maintenir et améliorer les Trames Verte et Bleue du territoire**
- **Axe 3 : Gérer les nuisances et préserver les ressources**
- **Axe 4 : Conforter le tissu urbain et améliorer la qualité de vie**

L'impact du PLU a donc été jugé de faible à positive suivant les thématiques.

Le PLU prévoit également l'ouverture de certaines zones à l'urbanisation pour la création de logements et l'extension des zones d'activités existantes.

Ces projets sont répartis en 6 secteurs. Il s'agit :

- De l'entrée de ville par la RD266
- De l'extension des ZA à l'est de l'autoroute A7
- De l'extension des ZA à l'Ouest de l'autoroute A7
- De l'urbanisation d'une friche en centre-ville
- De la création d'un espace vert entre le Rhône et la voie ferrée à l'Ouest du territoire

Les incidences pour chaque secteur et chaque thématique ont été déterminés :

Thématiques / Secteurs	OAP Fixemagne	OAP axe 7 – ZAD1	Extension de la ZA à l'Ouest de l'A7	OAP Secteur Gare 2	Création d'un parc urbain près du Rhône	OAP Secteur Gare 1	OAP Village Sud
Occupation de l'espace	Faible	Modéré	Négligeable	Faible	Fort	Négligeable	Faible
Energie	Faible	Faible	Faible	Faible	Négligeable	Faible	Faible
Topographie	Négligeable	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible
Hydrologie et hydrogéologie	Modéré	Modéré	Modéré	Négligeable	Modéré	Négligeable	Négligeable
Paysage	Fort	Fort	Modéré	Faible	Fort	Négligeable	Faible
Eau potable	Faible	Modéré	Faible	Faible	Négligeable	Faible	Faible
Assainissement	Fort	Modéré	Faible	Fort	Modéré	Négligeable	Fort
Flore/Habitat	Modéré	Modéré	Modéré	Faible	Modéré	Faible	Faible
Faune	Faible	Fort	Fort	Faible	Fort	Faible	Faible
Natura 2000	Négligeable	Modéré	Faible	Négligeable	Modéré	Négligeable	Négligeable
Trames Verte et Bleue	Modéré	Modéré	Fort	Fort	Fort	Négligeable	Négligeable
Risques naturels et technologiques	Modéré	Modéré	Modéré	Modéré	Faible	Modéré	Modéré
Pollutions, nuisances sonores et qualité de l'air	Modéré	Modéré	Faible	Négligeable	Faible	Fort	Faible
Accessibilité, déplacements, transports	Fort	Faible	Faible	Fort	Fort	Faible	Faible

## 5. Mesures d'évitement et de réduction par secteur

Afin de limiter les impacts de ces projets sur l'environnement, plusieurs mesures sont proposées :

- Passage d'un expert flore avant travaux
- Constructions adaptées au risque sismique modéré
- Gestion des eaux pluviales
- Gestion des hydrocarbures
- Sécurisation des accès existants et des nouvelles voiries créées
- Développement des modes doux
- Intégration paysagère des projets
- Limiter la perte de perméabilité du secteur (TVB)
- Relier les projets à l'assainissement collectif
- Limiter la perte agricole à court terme
- Intégrer la ZA dans le paysage agricole
- Préserver un corridor de déplacement pour la faune
- Limiter le bruit lié aux véhicules
- Limiter l'impact de l'extension sur la qualité de l'air
- Préserver des niches de biodiversité au sein du projet
- Préservation des prairies maigres, pelouses sèches et boisements
- Réaliser une intégration paysagère du secteur
- Préserver des niches de biodiversité au sein du projet
- Préserver un poumon vert permettant de relier le coteau est du territoire et le Rhône
- Aménager des déplacements adaptés
- Préserver les boisements
- Préserver les secteurs humides
- Préserver les secteurs en pelouses sèches

- Limiter la propagation des espèces envahissantes
- Améliorer les déplacements entre le coteau et la ripisylve du Rhône
- Création de stationnements pour les véhicules ainsi qu'un accès sécurisé pour les piétons et les vélos
- Intégration paysagère des projets
- Adapter les périodes de travaux
- Vérifier l'absence de polluants

## 6. Synthèse des impacts après mesures

Si l'ensemble des mesures sont mises en place, un seul impact reste modéré dans l'ensemble des projets d'urbanisation du PLU. Il s'agit de l'impact sur la faune du projet d'extension de la ZA à l'Est de l'A7 dont des habitats de reproduction potentiels d'espèces protégées seront impactés. Une mesure de compensation est donc nécessaire afin de limiter cet impact qui reste significatif qui consistera à rétablir une mosaïque d'habitats naturels afin de préserver la richesse faunistique du secteur

## 7. Présentation du zonage environnemental intégrant les mesures liées au projet

Le zonage environnemental proposé intègre l'ensemble des mesures présentées dans le document et permet de proposer un développement de la commune pour les prochaines années sans porter atteinte à l'environnement. Des secteurs importants pour le déplacement de la faune, les zones humides et les zones de prairies sèches disposent d'un zonage et d'un règlement particulier pour assurer leur protection.

## 8. Mise en place d'indicateurs de suivis

Des indicateurs de suivis seront réalisés sur :

- Le maintien des zones humides,
- Le maintien des pelouses sèches
- Le maintien des boisements,
- La limitation du bruit

## 9. Conclusion

Si l'ensemble des mesures d'évitement, de réduction et de compensation sont mises en place, le PLU n'impactera pas significativement l'environnement et les sites Natura 2000 présents sur le territoire.